

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉrelatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Confignon

du 27 mars 2002

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Confignon du 7 mars 2002

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du
12 mars 2002Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975**ARRÊTE**

Il est donné le nom de :

CV-62235

Rue Joseph-BERTHET

CV 62235

à l'artère partant du chemin de Carabot et finissant au chemin Edouard-VALLET,
dans le nouveau quartier de Cressy.Du nom de l'ancien maire de la Commune de Confignon de 1935 à 1960, né en
1891 et décédé en 1971.Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

Communiqué à:

DIAE :	3 ex.
DF :	1 ex.
DJPS :	2 ex.
DAEL :	3 ex.
CHA :	1 ex.
OCP :	1 ex.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: